

**DEMANDE D’AFFECTATION ET/OU D’ANNULATION D’UN VÉHICULE AU SERVICE DES TAXIS**

À transmettre au secrétariat du Service intercommunal des taxis à l’adresse [sit@lausanne.ch](mailto:sit@lausanne.ch)  
(avant la prise du rendez-vous pour la présentation du véhicule)

**IMPORTANT** : Tout changement doit être préalablement annoncé à la Police cantonale du commerce.

Nom et prénom de l’exploitant-e ou raison sociale :

Adresse : NPA/ Localité :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

**AFFECTATION D’UN NOUVEAU VÉHICULE AU SERVICE DES TAXIS**

N° d’immatriculation :  Hybride  Électrique

Marque et modèle du véhicule :

Date d’affectation au service des taxis :

**Documents à joindre au formulaire (en format PDF) :**

- Copie du permis de circulation
- Copie du certificat de conformité pour tachygraphe
- Copie du certificat d’étalonnage du taximètre
- Contrat d’achat du véhicule
- Contrat de bail de la place de parc

Après vérification des documents et contrôle du véhicule, une facture d’un montant de **Fr. 50.-** pour les véhicules hybrides et **Fr. 100.-** pour les véhicules thermiques sera envoyée par courrier électronique. Les véhicules électriques sont dispensés de paiement.

Une fois le paiement reçu, la nouvelle carte de taxi sera envoyée par courrier postal.

**ANNULATION D’UN VÉHICULE DU SERVICE DES TAXIS**

N° d’immatriculation : Marque et modèle du véhicule :

Date de l’annulation du véhicule :



La carte de taxi doit être détruite sans délai.

Lieu et date :

Signature :